

Civili auxilium

Renforcement civil

Alain Cristien

Depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale, la France connaît une période de paix qui laisse à penser, que tout risque d'un conflit majeur sur notre territoire est écarté pour toujours. La disparition en 2008, de M. Lazare Ponticelli, dernier vétéran de la première Guerre Mondiale, contribue à renforcer ce sentiment que les grandes guerres appartiennent désormais au passé. Si l'on se réfère à l'espérance de vie de M. Ponticelli, le dernier vétéran de la seconde Guerre Mondiale aura disparu vraisemblablement aux alentours de 2034. Ce jalon chronologique théorique atteint, le dernier témoin français à avoir connu un conflit d'ampleur mondiale et son cortège de souffrances aura disparu à tout jamais de la mémoire collective. Mais une situation de paix n'est jamais chose acquise *ad vitam aeternam*. Elle doit se gagner, puis être consolidée jour après jour avant qu'un évènement non anticipé ne fasse tout basculer. Les actes de terrorisme, qui ont meurtri la France et les pays de l'Union européenne sont là pour nous le rappeler tragiquement. Ces actes inhumains ont fait prendre conscience au peuple français que le déroulement de conflits dans des contrées pourtant éloignées et exotiques avaient des impacts directes sur la paix en Europe. Il est clair que les cibles touchées par les terroristes n'étaient pas des objectifs militaires mais bien la population civile et la philosophie de vie à l'occidentale qui l'accompagnait. À ces actes de guerre, viennent s'ajouter le déchaînement des éléments naturels ces dernières décennies qui ont soufflé, inondé et ravagé nos villes et nos campagnes. Ces derniers évènements cataclysmiques, à l'instar des attentats ont désarmé, hébété les services de l'État français et sa population face à l'ampleur des dégâts physiques et psychologiques. Un ordre de mobilisation générale des forces mises en sommeil de notre pays est à promulguer *de facto* pour s'opposer et réagir face à ces nouvelles menaces.

De la Révolution française

A leur époque, les pairs de la Révolution française avaient identifié que l'armée de la République devait être renforcée par son peuple pour former un bloc uni et indissociable à opposer aux adversaires qui menaçaient la France. Le peuple devait faire corps avec son armée dans l'effort de défense de cette toute jeune nation républicaine porteuse de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est ainsi que fut créé le Service national en 1798. Ce fut en son temps un volontarisme forcé mais nécessaire si le peuple français voulait préserver tout ce en quoi il croyait et pour lequel il s'était battu et avait souffert. Ainsi, le Service national n'a cessé d'évoluer au rythme de l'histoire et de la société jusqu'à sa suspension le 30 novembre 2001.

Au regard des évènements récents et alarmistes tant sur les plans sociologiques qu'environnementaux le peuple français doit à nouveau être mis à contribution de la société à l'instar des valeureux conscrits obligés du temps jadis (toutes époques confondues). L'esprit de défense citoyen doit être repensé de manière innovante et en adéquation avec les besoins et les attendus profitables au bien commun. Toutefois, le Service national impliquant les citoyens dans le fonctionnement de leur armée n'est pas envisageable de nos jours du fait des matériels complexes mis en œuvre par les forces professionnalisées, du temps important

nécessaire à leur accorder pour en obtenir la maîtrise et enfin à cause de la nouvelle donne stratégique qui nécessite une dissuasion nucléaire et une composante projetable de soldats professionnels pour défendre nos intérêts à l'étranger. Il serait vain, coûteux et inutile de faire renaître un tel Service national de conscrits militaires au regard du nouveau visage de la France du XXI^e siècle à l'ère des mégapoles et des réponses à apporter aux enjeux nationaux et européens.

C'est le fameux « de quoi s'agit-il ? » de Talleyrand auquel il faut s'intéresser. Les carences comportementales des citoyens dans des situations quotidiennes ou extraordinaires ainsi que les attitudes face à des éléments naturels qui se déchaînent sont mises régulièrement en exergue par les médias. Les plus emblématiques sont les attentats et notamment ceux du Bataclan à Paris et de la promenade des Anglais à Nice, qui ont démontré que la population impréparée était incapable de réagir face aux assaillants et aux types d'agressions auxquels ils étaient confrontés. Quant aux victimes qui jonchaient le sol, combien auraient pu être sauvé si les gestes appropriés avaient été connus de la population ?

Dans les domaines du secours, les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont régulièrement en situation de gardes à effectifs réduits. En effet le manque de volontaires de sapeurs-pompiers pour renforcer les gardes professionnelles ou les zones blanches met en péril les impératifs fixés par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), le tout aggravé par l'augmentation constante du nombre d'interventions. Par conséquent, c'est bien en matière de sécurité civile que nos jeunes (i.e. les 18-25 ans) doivent être mis à contribution en renforçant les SDIS par une organisation nationale dénommée « *Force de Réaction Citoyenne* ». Ainsi, nos nouveaux conscrits du XXI^e siècle se rendront aussi utiles que nécessaire à l'instar de leurs aïeux conscrits de la Révolution française et plus loin encore à l'époque du *Senatus populusque romanus* berceau de notre civilisation.

Les missions

La Force de réaction citoyenne (FRC) est à créer de toutes pièces car totalement innovante au regard des modules qui y seront enseignés. Tout d'abord il convient d'évaluer les jeunes qui se présenteront le premier jour puis de les orienter selon les cas vers les cours et infrastructures appropriées (4 heures dévaluation sur l'équilibre psychologique et les bases fondamentales de la lecture et de l'écriture). Puis une visite médicale d'aptitude sera réalisée par les médecins des SDIS.

Le premier module d'apprentissage citoyen sera orienté sur les règles de vie et de comportement en société (24 heures).

Le second module sera dispensé par des professionnels de la sécurité et notamment ceux spécialisés dans les techniques de survivalisme en milieu urbain (i.e. maîtrise de forcenés), sur une durée de 48 heures de cours.

Le troisième module, le cœur du FRC, sera quant à lui basé sur les cours dispensés pour les jeunes sapeurs-pompiers (i.e. secours à personnes, accident sur la voie publique, attaque des feux, déblaiement, organisation des secours en cas de crise de grandes ampleurs types risques NBC) sur une durée de 92 heures.

Le volume horaire de cours total à enseigner s'élève à 168 heures réparties sur 42 semaines sur une année civile et dispensé les samedis après-midi. Ce découpage et le positionnement des cours est choisi de manière à perturber le moins possible la vie étudiante ou du jeune salarié tout au long de l'année du service à la FRC. À l'issue de cette année le jeune citoyen sera placé pendant 5 ans en position de fraction de contingent rappelable dont les dossiers seront gérés par les SDIS départementaux de rattachement (i.e. une force

permanente de force de réaction citoyenne mobilisable d'environ 3 000 000 de Français répartie sur le territoire).

NB : Les jeunes citoyens de la FRC devront informer les SDIS de leurs nouveaux gisements en cas de déménagement.

Des femmes et des hommes

Les personnels d'encadrements et formateurs désignés et volontaires seront issus des institutions de l'État, d'organisations associatives ou privées. Les principales institutions mises à contribution seront l'Education nationale, les mairies et communautés de communes (ramassage en bus), les DMD, les SDIS, la Police/Gendarmerie (OPJ), la réserve militaire, les anciens combattants, les retraités, les clubs sportifs et certaines entreprises privées spécialisées dans la sécurité.

Il est clair que toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes mobilisés pour effectuer le service de la FRC ne seront pas tous aptes. Orientés à l'issue de l'évaluation ils emprunteront en grande majorité (environ 80%) la voie du *cursus* normal du service de la FRC. Pour les citoyens qui ne présenteront pas les bases nécessaires mais pénétrés de bonnes volontés (environ 15%) ils seront orientés selon les résultats vers les structures d'apprentissages pour les jeunes adultes en difficulté (analphabétisme/illettrisme), les structures de l'action sociale ou les établissements de santé publique et pourront s'ils le désirent reprendre le *cursus* de la FRC à l'issue.

Pour la catégorie de citoyens aptes à la FRC mais très éloignées des valeurs républicaines (environ 5%), ils seront soit placés en renfort des aides-soignants dans des services de gériatrie et d'hospices pendant 1 an soit, pour les plus récalcitrants, placés en centre de type « jeunes en équipe de travail (JET) » pendant un mois consécutif encadrés par des militaires de régiments types RPIMA ou légion étrangère, pour réaliser leurs classes (sans arme cela va sans dire).

Pour les cas désespérés le Ministère de la justice et son arsenal répressif prendra les mesures de droit commun qui s'imposeront. Les contingents de mobilisés à la FRC seront au nombre de 12 incorporations de 65 000 jeunes conscrits par mois (780 000 jeunes par an, sources INED) réparties sur le territoire français. Leur présentation obligatoire au drapeau aura lieu à l'occasion des cérémonies du 8 mai, du 14 juillet ou du 11 novembre en tenue de sapeur-pompier.

Des moyens

L'acheminement des recrues à la FRC vers les lycées sera réalisé par les bus de ramassage scolaire. Pour les modules d'évaluation, d'éducation aux règles de vie en société ainsi que pour le module de défense, les classes des lycées et les gymnases répartis sur tout notre territoire seront les bases de l'organisation de la FRC. Les établissements militaires laissés en jachère depuis 2001 sont inappropriés pour la grande majorité et doivent être écartés pour raisons de sécurité.

Pour le module sécurité civile ce seront les centres d'incendie et de secours (CIS) de proximité qui accueilleront les citoyens de la FRC. Un paquetage allégé de sapeur pompier leur sera remis à cette occasion [(Casque F2 plus lunettes, parka, treillis, pull, chemise F1, ceinturon, brodequin à jambière attenante, gants, gourde et sac à dos pour environ 600€) le tout réintégré au SDIS à l'issue du service de la FRC]. Les responsabilités managériales seront confiées conjointement aux DMD et aux SDIS. Les indemnités pour les personnels

d'encadrement et de formation seront selon les spécialités pris en charge par la DMD et par les SDIS (module sécurité civile). Nos jeunes citoyens du service FRC se verront verser sur leur compte bancaire une indemnité horaire forfaitaire de 10 € (exonérée de taxe) dont les fonds Étatiques seront versés proportionnellement aux DMD et aux SDIS. Pour les jeunes citoyens ne bénéficiant pas de compte bancaire les DMD de rattachements se chargeront des modalités d'ouvertures. Le service de la FRC sera ainsi perçu comme un symbole d'émancipation financière et de rite initiatique à la vie d'adulte responsable pour le plus grand nombre des jeunes citoyens. La totalité des modules feront l'objet d'une restitution globale en fin de *cursus* par une mise en situation simulée à l'initiative du Préfet de région.

Praemium

À l'issue de leur formation les citoyens se verront remettre un certificat de service de la « Force de Réaction Citoyenne » qui leur permettra d'être pris en charge gratuitement par les centres d'apprentissage au permis de conduire de la classe véhicule léger (environ 1500 € TTC). Pour les citoyens déjà détenteurs d'un permis de conduire VL ces derniers suivront un stage de conduite sur plateau technique pour la conduite en conditions dégradées (type centaure) pris en charge également par l'État français. Ces formations de conduite seront donc un complément à la somme de 1680 € TTC maximale créditée sur leur compte bancaire. La totalité des gratifications récompensera l'assiduité au cours.

NB : Les jeunes effectuant le service de la FCR devront obligatoirement avoir suivi 85% des cours pour obtenir le certificat et les bonifications/gratifications soit 908 €.

Conclusion

Vivre dans l'insouciance de l'ignorance et le déni des menaces conduira inexorablement notre civilisation à sa perte si aucune mesure d'ampleur nationale n'est prise. Le service de la Force de réaction citoyenne (FRC) obligatoire et sans distinction de sexe ou d'origines sera à n'en pas douter une avancée marquante à plus d'un titre dans l'évolution des mentalités citoyennes du XXI^e siècle. Les valeurs de discipline, de partage, de goût de l'effort et de dépassement de soi seront enseignées durant le service de la FRC et contrecarreront le délitement de la société et le communautarisme. Une forme d'esprit de corps citoyen émergera de cette organisation et les valeurs morales seront recouvrées et partagées. Le sentiment bien-fondé d'appartenance à la nation résultant du rapprochement de tous les citoyens dans un effort commun visant à protéger et secourir les victimes sera le ciment qui consolidera la base sur laquelle s'est construite notre République française avec ses valeurs, Liberté, Égalité et Fraternité...

